

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/07/70

Objet : 70 - VN26015C Travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Muriers » situé à Vaudry, commune déléguée de Vire Normandie - lot n°03 - Espaces verts

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par l'entreprise SAS SAINT MARTIN PAYSAGE,

Décide

De donner son accord à la signature du marché n° VN26015C Travaux d'aménagement du lotissement communal « Les Muriers » situé à Vaudry, commune déléguée de Vire Normandie - lot n°03 - Espaces verts avec l'entreprise **SAS SAINT MARTIN PAYSAGE** Siret 438 383 242 000 15, domiciliée 34 rue Saint Manvieu 14000 CAEN ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché *(Hors avenant ayant une incidence financière au-delà de 15 % d'augmentation)*.

Le marché est conclu pour un montant global estimatif de 24 473.65 € HT.

Tranche Ferme	Travaux de voirie provisoire	23 146.05 € HT
Tranche optionnelle	Travaux de voirie définitive	1 327.60 € HT

Le délai d'exécution (hors période de préparation) de chacune des tranches, sont fixé ainsi :

Tranche Ferme	Travaux de voirie provisoire	2.5 semaines
Tranche optionnelle	Travaux de voirie définitive	2.5 jours

Fait à Vire Normandie, le 22 juillet 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260723-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2026
Publication : 24/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Pascal MARTIN

Décision du Maire n°2026/07/70 du 22 juillet 2026

